

Rapport annuel 2024

Vice-présidence (Antenne latine)

La situation du marché de la formation des conducteurs ne s'est pas améliorée en 2024 ; les moniteurs de Suisse romande doivent constater une baisse continue et notable de travail liée à une diminution des nouveaux élèves conducteurs. De nombreux moniteurs doivent avoir une activité accessoire pour couvrir leurs charges et certains doivent même arrêter la profession. Ce constat permet de retenir une situation de crise au sein de l'ensemble de la branche.

Evaluation des mesures prises par Opera-3

Fondé sur ce constat, les moniteurs de Suisse ont fait part de diverses propositions d'amélioration à l'OFROU au début de l'année 2024 à la suite des divers ateliers et workshops organisés dans toute la Suisse et ont insisté sur l'importance de ces modifications pour améliorer la sécurité routière (*cf. rapport du président*).

L'article 151m de l'Ordonnance réglant l'admission à la circulation routière OAC prévoit en effet qu'au plus tard trois ans après l'entrée en vigueur des dispositions relatives à l'âge minimal de 17 ans pour l'obtention du permis d'élève conducteur, le DETEC évalue les incidences des mesures OPERA-3, publie les résultats de l'évaluation et soumet une proposition au Conseil fédéral, de sorte que rien ne justifie de reporter encore les corrections à apporter.

Pour rappel, parmi les mesures proposées, il est insisté sur l'importance de supprimer le délai d'attente d'un an pour les 18/20 ans, qui n'apporte rien de positif mais plutôt des mauvaises habitudes, de créer des groupes de niveaux pour la catégorie A et de ne plus permettre aux véhicules limités à 45 km/h de se former en même temps que les grosses cylindrées et d'imposer l'utilisation de véhicules double-commandes lors des examens.

L'OFROU a pris position en indiquant qu'elle entend terminer l'évaluation en 2025 et qu'il convient d'attendre les résultats de cette évaluation, ainsi que l'analyse des causes d'augmentation des accidents chez les motocyclistes, avant d'envisager d'éventuelles modifications. Le comité de L-Drive sera approché par l'OFROU dès que l'évaluation et les analyses seront terminées.

L'OFROU a aussi refusé d'imposer l'introduction de véhicules double-commandes lors des examens pratiques en faisant valoir qu'ils doivent être réalisés et évalués de manière uniforme, indépendamment de l'équipement du véhicule, et que les experts sont en mesure de déterminer suffisamment tôt si un candidat a un niveau de formation qui lui permet d'effectuer une course d'examen en toute sécurité.

Les prises de position de l'OFROU apportent actuellement une grande frustration auprès des moniteurs, ce qui est partagé par le comité L-Drive. Les trois ans prévus par la législation ont expiré le 1er janvier 2024, de sorte que l'OFROU doit pouvoir, sur la base du retour des moniteurs de Suisse, proposer les modifications qui s'imposent. On ne doit pas simplement attendre une

péjoration du nombre de blessés ou de morts chez les jeunes conducteurs avant de réagir, alors qu'en mars 2024, le BPA a annoncé un nombre de blessés graves à son plus haut niveau depuis 10 ans et que le nombre de tués stagne.

Si la situation ne s'améliore pas, il faudra envisager, dans un subtil équilibre entre ménager la sensibilité et la susceptibilité de l'OFROU et entre la nécessité d'interventions plus incisives, changer de stratégie et durcir le ton pour obtenir les changements nécessaires. Il ne faut pas exclure qu'une campagne médiatique puisse permettre de mieux faire entendre les préoccupations des moniteurs de Suisse.

Groupe parlementaire Formation à la conduite/moniteurs de conduite

Une attention particulière est portée au groupe parlementaire « formation à la conduite / moniteurs de conduite » pour faire bouger les lignes et maintenir une saine pression auprès de l'administration fédérale. Des séances préparatoires vont désormais être organisées à partir de 2025 au sein d'un groupe de travail en vue d'améliorer l'efficacité du groupe parlementaire.

L'antenne latine de L-Drive se propose pour le surplus de reprendre dès 2025 la gestion des membres pour l'ensemble des moniteurs concernés et d'assurer la facturation courante grâce aux outils informatiques qui sont à disposition. Les préparatifs effectués en 2024 pour aboutir à cet objectif n'ont pas pu aboutir à entière satisfaction malgré les nombreux efforts consentis de part et d'autre.

L-drive Schweiz | Suisse | Svizzera

Pascal Moesch
Avocat/Vice-président